

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 03/04/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril, à 19 heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal dûment convoqués le 30/03/2026, sous la Présidence de Monsieur FOUCHÉ Arnaud, Maire

Présents : La majorité des membres en exercice

Absents excusés : LEGRAND Sophie (procuration à Arnaud FOUCHÉ), BODIN Jean-Luc (procuration à ORTIZ Violène)

Secrétaire de séance : NARDINI Gaelle

**Objet : DEMANDE DE DOTATION DETR/DSIL 2026**

Nom du projet : AMELIORATION ET SECURISATION DES ESPACES PUBLICS AUTOUR DU BOURG HISTORIQUE DE CHANTEMERLE LES GRIGNAN

Lieu-dit de l'opération : Centre Village CHANTEMERLE LES GRIGNAN

La commune a un projet d'investissement qui consiste à améliorer et sécuriser les espaces publics autour du Bourg. Plusieurs secteurs ont été localisés, le secteur Monier (Côté EST du Bourg), le secteur Salle des fêtes (A l'Espérouze côté OUEST du Bourg, le secteur en continuité plétonne (le long de la RD côté Ouest du village).

Les devis de travaux :

Coût de la mission d'étude préliminaire : 11875 € HT

Coût de la mission de maîtrise d'œuvre : 24700 € HT

Coût du projet de travaux établi par l'Atelier L Paysage et Urbanisme pour la somme totale de : 234.774,00 € HT, honoraires compris, soit :

Tranche ferme : 83.371,00 € HT

Tranche optionnelle 1 : 49.140,00 € HT

Tranche optionnelle 2 : 82.963,00 € HT

Tranche optionnelle 3 : 19.300,00 € HT

Soit au total : 271.349,00 € HT

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à **271349 € HT**.

La commune sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR ou DSIL ...), de la région, du département.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR	Subvention Etat	40702	15%
DSIL			
FONDS VERT			
Conseil régional	Subvention Région	40702	15%
Conseil départemental	Subvention Département (Patrimoine)	135675	50%
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)			
<b>Sous-total (aides publiques)</b>		<b>217078</b>	<b>80%</b>
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		54270	20%
Aide privée			
<b>Total prévisionnel € HT</b>		<b>271349</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de 271349 €HT et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- SOLLICITE les aides publiques du Département, de l'Etat et de la Région
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 07/04/2026

Et de la publication, le 07/04/2026

Monsieur le maire,

